

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 26 août 2019, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

Gaétan Fautoux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Benoit Roy;

**ATTENDU QU'** ils sont tous présents

**Résolution 2019-08-158**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2019-08-159**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Égouts pluviaux;
5. Location d'une pelle pour le sable;
6. Période de questions portant uniquement sur les points du présent

- ordre du jour;  
7. Levée de la séance extraordinaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **ÉGOUTS PLUVIAUX**

Madame Édith Rouleau fait un compte rendu de la rencontre de chantier au conseil.

5. **LOCATION D'UNE PELLE POUR LE SABLE**

**ATTENDU QUE** les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable;

**Résolution 2019-08-160**

Il est proposé par le conseiller Gaetan Fauteux,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité loue une pelle pour le sable à l'entreprise D. Lévesque pour placer le sable dans l'abri du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance

7. **LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 25.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière